



COVID-19

Le 7 avril 2020

4^e communiqué

AVIS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Les séances du conseil municipal de la municipalité de Saint-Théophile se tiendront comme prévu, à l'Hôtel de ville. Tel que le permet l'Arrêté ministériel du MSSS publié le 29 mars 2020, les séances se tiendront donc à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les citoyens pourront lire les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site internet de la municipalité de Saint-Théophile à www.sainttheophile.qc.ca quelques jours suivant ladite séance.

La période des questions des citoyens sera maintenue. Les citoyens désirant s'adresser aux élus devront acheminer leurs questions par courriel à info@sainttheophile.qc.ca

Ces questions seront lues et répondues par les élus municipaux lors d'une séance tenante.

La municipalité continue de travailler activement à limiter la propagation du virus et continue d'appuyer les directives de son gouvernement.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle,

Mélanie Létourneau
Secrétaire-trésorière par intérim
Municipalité de Saint-Théophile